

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **32**

Présents ou représentés : **31**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **07/12/2016**

Date d'affichage : **08/12/2016**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 15 décembre 2016**

L'an deux mille seize et le 15 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE, Maire

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Michel BERTIN - Manuel REQUIN - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIR : Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT

ABSTENTE : Maria de Fatima FIANDINO

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

La Commune dispose d'un bien immobilier, cadastré section AO 283, d'une surface de 301 m², situé 46 rue Nationale.

L'immeuble représente 1 200 m² de surface de plancher environ repartis sur plusieurs niveaux.

Ce bâtiment est classé en zone IUA au P.L.U.

Cette demeure cossue qui appartenait au « Seigneur de Cogolin » est devenu le château de Cogolin en 1651. Cette maison a fait l'objet d'une rénovation « dans les règles de l'art » au cours des années 1970. Une attention particulière avait été apportée dans le choix des matériaux ainsi qu'en attestent les photos intérieures.

A l'issue des travaux, le propriétaire a quitté la commune et a souhaité faire don de ce bien à la collectivité conformément à un acte signé en date du 20 novembre 1982.

N° 2016/253

**AUTORISATION DONNEE A LA SOCIETE LA MAISON SELLIER OU TOUTE AUTRE SOCIETE PAR
SUBSTITUTION DE DEPOSER LES DOSSIERS D'AUTORISATION DE TRAVAUX (CODE URBANISME ET
CODE CONSTRUCTION ET HABITATION) SUR UN FONCIER APPARTENANT A LA COMMUNE
DEMEURE SELLIER CADASTRE SECTION AO 283 – RUE NATIONALE**

CM 15/12/2016

N° 2016/253

**AUTORISATION DONNEE A LA SOCIETE LA MAISON SELLIER OU TOUTE AUTRE SOCIETE PAR
SUBSTITUTION DE DEPOSER LES DOSSIERS D'AUTORISATION DE TRAVAUX (CODE URBANISME ET
CODE CONSTRUCTION ET HABITATION) SUR UN FONCIER APPARTENANT A LA COMMUNE
DEMEURE SELLIER CADASTRE SECTION AO 283 – RUE NATIONALE**

Affecté essentiellement à des expositions temporaires, ce bâtiment était fort peu utilisé au regard de son potentiel et a donc fait l'objet d'un déclassement par délibération n° 2016/181 du 20 octobre 2016.

Il est envisagé de mettre à bail la totalité de ce bâti à la société « la Maison Sellier » représentée par Madame PICARD. La porteuse du projet a présenté un aménagement qui répondra à l'objectif de mise en valeur de cette demeure ancienne en préservant son caractère exceptionnel.

Le projet consiste en la réalisation d'aménagements intérieurs afin de proposer une maison d'hôte de qualité ainsi qu'un « roof top » sur la terrasse, en maintenant en rez-de-chaussée une salle d'exposition.

Descriptif sommaire de l'aménagement

La galerie d'art, permettra de valoriser l'ensemble du projet dans son concept. Elle circulera dans l'ensemble de la maison pour s'approprier les chambres les escaliers et le rez-de-chaussée.

Il sera aménagé des chambres épurées, raffinées, élégantes évoluant au gré des artistes et expositions afin de créer un perpétuel renouvellement.

La terrasse sera réaménagée en un « roof top » ouvert été comme hiver, incontournable lieu de rencontres humaines, musicales et artistiques. Ce roof top sera une extension festive du concept de la maison.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme et du Code de la Construction et de l'Habitation, ces aménagements devront faire l'objet des autorisations nécessaires.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la société « La Maison Sellier » représentée par Madame PICARD sise 46 rue Nationale ou toute autre société par substitution, à déposer tous dossiers nécessaires à la mise en conformité de l'immeuble conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme et/ou du Code de la Construction et de l'Habitation sur le foncier cadastré section AO 283 d'une surface de 301 m² appartenant à la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 23 POUR – 8 CONTRE** (Pascal CORDÉ - Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI).

